



CANADIAN DEAF CURLING CHAMPIONSHIP CHAMPIONNAT CANADIEN DE CURLING DES SOURDS



MORRIS, MANITOBA

NOVEMBER 10 - 14, 2021 10 - 14 NOVEMBRE 2021

Event sanctioned by
Événement sanctionné par

CANADIAN DEAF SPORTS
ASSOCIATION



ASSOCIATION DES SPORTS
DES SOURDS DU CANADA

Règlement technique

MISE À JOUR : AVRIL 2021

MISE À JOUR : SEPTEMBRE 2021 (#1, #2.3, #3.6 & #5.2)

1. ÉPREUVES

Cette compétition aura lieu du 10 au 14 novembre 2021, et comprendra les deux épreuves suivantes :

- Curling masculin
- Curling, Mixte Doubles

2. PARTICIPANTS

2.1 Invitation à participer

L'Association des sports des sourds du Canada (ASSC) inviteront les résidents autorisés du Canada qui sont en règle à participer au concours.

2.2 Admissibilité

2.2.1 Perte auditive

La participation à la compétition est réservée aux athlètes sourds et (ou) malentendants. Contrairement au Comité international des sports des sourds (CISS) qui restreint la participation aux athlètes ayant une perte auditive d'au moins 55 décibels, l'ASSC encourage tous les participants sourds ou malentendants de la communauté sourde à participer aux JSC. Nous laissons aux associations provinciales des sports des sourds (APSS) la responsabilité d'expliquer à leurs participants s'ils sont admissibles ou non aux épreuves sanctionnées par le CISS.

2.2.2 Âge

Les athlètes doivent satisfaire à l'exigence d'âge minimum pour chacune des épreuves indiquées ci-dessous :

- Curling masculin — Aucune restriction
- Curling féminin — Aucune restriction
- Curling, Mixte, Doubles — Aucune restriction

2.3 Nombre d'équipes

Il faut un nombre minimum d'équipes pour chacune des épreuves indiquées ci-dessous :

- Curling masculin — 4 équipes
- Curling, Mixte, Doubles — 4 équipes

À défaut d'un nombre suffisant d'équipes, l'ASSC se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

2.4 Nombre d'athlètes par équipe

Un nombre maximum d'athlètes par équipe est alloué à chaque épreuve indiquée ci-dessous :

- Curling masculin — 5 athlètes
- Curling, Mixte, Doubles — 2 athlètes

Il faut un nombre minimum d'athlètes par équipe dans chaque épreuve indiquée ci-dessous :

- Curling masculin — 4 athlètes
- Curling, Mixte, Doubles — 2 athlètes

3 RÈGLEMENT RELATIF AUX COMPÉTITIONS

3.1 Organisation technique

L'Association des sports des sourds du Canada (ASSC) est responsable, conjointement avec Curling Canada (CC), de l'organisation technique de la compétition.

3.2 Comité technique

Le comité technique est composé du directeur technique nommé par l'ASSC et d'autres membres nommés et approuvés par l'ASSC :

Jonathan GUINTA — Directeur technique du tournoi

À déterminer — Arbitre en chef

Barbara ZBEETNOFF — Représentant de l'ASSC

3.3 Règles relatives aux compétitions

Les compétitions se dérouleront conformément au règlement de Curling Canada. En cas de désaccord sur l'interprétation du règlement, le texte anglais prévaut.

3.4 Équipement de compétition

Tout l'équipement utilisé pendant la compétition doit être conforme au règlement de Curling Canada.

3.5 Vêtements de compétition

3.5.1 Uniformes :

Les uniformes des joueurs doivent se correspondre. Les vêtements supérieurs (vestes, sweats à capuche, chemises) doivent être même couleur et avoir le nom de famille du joueur en lettres d'au moins 2 pouces (5 cm) de diamètre le dos du vêtement. Les lettres peuvent être de couleur foncée sur vêtement de couleur claire, ou une police de couleur claire sur des vêtements de couleur foncée.

3.5.2 Chapeaux :

Les logos autorisés sur les chapeaux comprennent l'écusson de l'APSS d'un athlète ou le nom de sa province ou de son territoire ou abréviation.

3.5.3 Équipes doubles mixtes :

Les noms de famille des joueurs au dos des vêtements ne sont pas obligatoires. Tous les autres uniformes exigences s'appliquent. Les athlètes participant à la fois aux championnats masculins et doubles mixtes doivent avoir des uniformes séparés pour chaque équipe.

3.6 Calendrier des compétitions

Le calendrier des compétitions pour toutes les épreuves se déroulera sous le contrôle du comité technique (3.2) et conformément au règlement de Curling Canada.

3.7 Officiels

3.7.1 Nomination des officiels

Le comité technique (3.2) nommera un arbitre en chef et un nombre approprié d'officiels (arbitres, etc.) pour diriger chaque épreuve.

3.7.2 Affectation des officiels

L'attribution des officiels pour la conduite des épreuves sera décidée et faite par le comité technique.

3.8 Incidents imprévus

En cas d'incidents imprévus non couverts par le règlement, le comité technique prendra une décision. En l'absence du comité technique, le représentant de l'ASSC prendra une décision.

4 LIEU DE COMPÉTITION

Les épreuves se dérouleront au Morris Curling Club – Cargill Curling Training Centre (MCC-CCTC) à Morris, Manitoba.

5 CALENDRIERS

5.1 Calendrier des compétitions

Le calendrier des compétitions définitif sera publié en octobre 2021.

5.2 Calendrier d'entraînement

Le calendrier d'entraînement final sera publié en octobre 2021.

5.3 Réunion technique

5.3.1 Date et lieu

La réunion technique se tiendra le 9 novembre 2021.

5.3.2 Présence

Tous les athlètes et entraîneurs admissibles sont tenus d'être présents.

6 ADDENDA

Pas d'entraînement pour tous les athlètes inscrits autorisés au MCC-CTCC entre le 1er et le 8 novembre 2021.

Avis : Le présent règlement technique est susceptible d'être modifié.